

Table des matières

Actualité du contentieux électoral en Région wallonne	7
<i>Jean-François NEURAY</i>	
Section 1. Contentieux électoral <i>sensu stricto</i> (contestation du résultat des élections)	7
Section 2. Contentieux des dépenses électorales	12
Section 3. Contentieux électoral en cours de mandature	13
§ 1. Renversement de majorité	13
§ 2. Cumuls et déchéances	17
La responsabilité civile extracontractuelle de la commune, de ses mandataires et de ses agents	21
<i>David RENDERS et Amaury MECHELYNCK</i>	
Section 1. Les conditions d'engagement de la responsabilité civile extracontractuelle	22
§ 1. La faute	22
A. Les contours de la faute civile	22
B. L'imputabilité de la faute civile	35
§ 2. Un dommage généré par la faute	46
Section 2. Les sanctions attachées à la mise en cause de la responsabilité civile	47
§ 1. L'éventail des sanctions encourues	47
A. La réparation en nature	47
B. La réparation par équivalent	49
§ 2. La prise en charge de la sanction	49
A. L'agent ou le mandataire est seul condamné	49
B. La personne publique est seule condamnée	50
C. L'agent ou le mandataire et la personne publique sont condamnés <i>in solidum</i>	51

La responsabilité pénale des mandataires communaux	55
<i>Adrien MASSET</i>	
Introduction	55
Section 1. Particularités de droit pénal général	60
§ 1. La responsabilité pénale personnelle du mandataire communal face à l'absence de responsabilité pénale des villes et communes	60
A. Énoncé et portée de la règle – L'article 5 du Code pénal	60
B. Conséquence et tempéraments – La responsabilité pénale personnelle	62
§ 2. La responsabilité pénale du mandataire communal qui a « laissé faire »	63
A. Régime de la participation à une infraction – Les articles 66 et 67 du Code pénal	63
B. L'affaire du bourgmestre de La Bruyère	63
C. Les perspectives d'avenir	64
Section 2. Les infractions les plus pertinentes	65
§ 1. Le faux en écritures et l'usage de faux en écritures	65
A. Éléments constitutifs de l'infraction	65
B. Développements	66
§ 2. La prise illégale d'intérêt ou ingérence	73
A. Éléments constitutifs de l'infraction	73
B. Développements	74
§ 3. Les infractions dans le domaine des marchés publics	77
A. Éléments constitutifs de l'infraction	77
B. Développements	78
§ 4. La corruption passive de fonctionnaires	80
A. Éléments constitutifs de l'infraction	80
B. Développements	80
§ 5. Le détournement	82
A. Éléments constitutifs de l'infraction	82
B. Développements	83
§ 6. Les consultations abusives de banques de données à caractère personnel	85
A. Éléments constitutifs de l'infraction	85
B. Développements	85

§ 7. Les homicides et coups et blessures involontaires	86
A. Éléments constitutifs de l'infraction	86
B. Développements	87
Section 3. Les particularités en matière de peines	93
Conclusion	95
La tutelle administrative	97
<i>Charles HAVARD</i>	
Section 1. Les principes de droit administratif qui conduisent à la tutelle	97
Section 2. La définition de la tutelle	100
Section 3. La théorie de la tutelle	101
Section 4. Le droit constitutionnel en droit local	104
Section 5. La tutelle sous la loupe en droit communal	105
§ 1. La tutelle spéciale d'approbation	107
A. Tableau	107
B. Cheminement	108
§ 2. La tutelle spéciale de substitution de décision et d'action	109
§ 3. La tutelle générale d'annulation	110
A. Tableau	110
B. Cheminement	111
C. Incertitude juridique : le sort des actes non obligatoirement transmissibles en tutelle générale	112
§ 4. La tutelle spécifique	113
§ 5. Quelques éléments d'autres corps de tutelle	115
A. C.P.A.S.	115
B. Établissements culturels	117
Quelques écueils à éviter lors de la rédaction et la publication d'un règlement-taxé	121
<i>Aurélien BORTOLOTTI</i>	
Introduction	121
Section 1. Régionalisation de la loi relative à l'établissement et au recouvrement des taxes provinciales et communales	122
Section 2. Motivation du règlement-taxé	124
ANTHEMIS	245

Section 3. Rétroactivité	127
Section 4. Publication du règlement-taxe	133
§ 1. Principes	133
§ 2. Application	138
A. Omission par le collège communal de la publication du règlement-taxe	138
B. Absence ou non-conformité du certificat de publication au regard de l'arrêté royal du 14 octobre 1991 relatif aux annotations dans le registre de publication des règlements et ordonnances des autorités communales	139
C. Essai de solution	145
Section 5. Taxation d'office	150
§ 1. Conditions d'application	151
A. Absence de déclaration ou déclaration tardive	153
B. Déclaration incorrecte, incomplète et imprécise	154
C. Absence de communication de documents ou absence de réponse à une demande de renseignements	155
§ 2. La taxation d'office : obligatoire ou facultative ?	155
A. Interprétation par la Cour de cassation – 2007	156
B. Question préjudicielle et interprétation par la Cour constitutionnelle	158
C. Cour de cassation – Arrêts de 2010	159
§ 3. La taxation d'office : procédure obligatoire ou facultative au regard des différentes législations régionales	160
A. Région flamande	160
B. Région de Bruxelles-Capitale	162
C. Région wallonne	163
Section 6. Délai pour introduire un recours administratif	169
Section 7. Représentation de l'autorité locale devant les juridictions judiciaires	171
Section 8. Indemnité de procédure	173
Conclusion	177

Paysage actuel des sanctions administratives communales	179
<i>Angélique BUSCHEMAN et Zénaïde MONTI</i>	
Section 1. Historique et fondements légaux	179
§ 1. Création des sanctions administratives communales	179
§ 2. Réforme des sanctions administratives communales	180
§ 3. Mise en place de deux régimes distincts de sanctions administratives	180
A. Les infractions environnementales	180
B. Les infractions de voirie	181
§ 4. Nouvelles compétences (le bien-être et la protection des animaux)	181
Section 2. Les sanctions administratives communales par législation	182
§ 1. La loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales	182
A. Les infractions	182
B. Les sanctions	183
C. Les mesures alternatives à l'amende administrative	183
D. Les infractions relatives à l'arrêt et au stationnement	184
E. Les mineurs	185
F. Quelques notions introduites par la loi SAC	186
G. La procédure	188
H. Les voies de recours	191
§ 2. Le Code de l'environnement	191
A. Les infractions	191
B. Les sanctions	192
C. La perception immédiate	193
D. La procédure	194
E. Les voies de recours	195
§ 3. Le décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale	195
A. Les infractions	195
B. Les sanctions	196
C. La procédure	197
D. Les voies de recours	198
Section 3. Les pouvoirs du fonctionnaire sanctionnateur	199

Fonction publique locale

Regards croisés entre relation contractuelle et régime statutaire	201
<i>Fabian CULOT et Gaëlle JACQUEMART</i>	
Section 1. Les normes et principes applicables	202
§ 1. L'emploi statutaire	202
§ 2. L'emploi contractuel	203
Section 2. Le recrutement, sa publicité et la comparaison des candidats	204
§ 1. En règle : l'emploi statutaire	204
§ 2. Le recrutement de l'agent statutaire	205
§ 3. Le recrutement de l'agent contractuel	206
Section 3. La carrière et son évolution	207
§ 1. La carrière de l'agent statutaire et son évolution	207
A. Une autonomie communale encadrée	207
B. Le cadre du personnel	207
C. Le statut administratif	208
D. Le statut pécuniaire	208
§ 2. La carrière de l'agent contractuel et son évolution	209
A. Une autonomie communale encadrée	209
B. Le cadre du personnel	209
C. Le « statut » administratif	209
D. Le « statut » pécuniaire	209
Section 4. Les aléas de la carrière	211
§ 1. Les aléas dans la carrière de l'agent statutaire	211
A. Les mesures d'ordre	211
B. La suspension préventive par mesure d'ordre	212
C. La mise en disponibilité	213
D. Le régime disciplinaire	215
§ 2. Les aléas dans la carrière de l'agent contractuel	217
A. Principe : interdiction de modification unilatérale	217
B. La suspension du contrat	218
C. La discipline	220
Section 5. Rupture du lien qui unit l'autorité à son agent	221
§ 1. Rupture du lien statutaire	221
A. Hypothèses habituelles	221

B.	Hypothèse particulière : la démission d'office (ou « licenciement ») pour inaptitude professionnelle	222
§ 2.	Rupture du lien contractuel	223
A.	Principaux modes de rupture	223
B.	La rupture unilatérale « classique » du contrat	224
C.	Acte équipollent à rupture	230
D.	Licenciement pour motif grave	230
Section 6.	Juridictions compétentes	231
§ 1.	Juridictions compétentes pour les litiges statutaires	231
A.	Le Conseil d'État : juridiction « naturellement » compétente	231
B.	Les cours et tribunaux judiciaires, ou l'existence d'un droit subjectif dans le chef de l'agent et d'une compétence liée dans celui de l'autorité	232
§ 2.	Juridictions compétentes pour les litiges contractuels	234
	Conclusions	237
	<i>Éric LEMMENS</i>	